



Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Pouvoirs	0
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
13 décembre 2022

Date d'affichage
13 décembre 2022

Avis 2022_47

Subvention FDEC :
Aménagements de 4
voiries

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

REPERTE DES DELIBERATIONS
ID : 073-217300508-20221219-DELIB472022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE D

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

Etaient présents : Michel ARDOUVIN, Loïc BELINGHERI, Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOURD, Jean-Marc DRIVET, Pierre Marie GAURY, Cécile GAVARD, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Pouvoir : Néant

Absents excusés : Frédéric DUQUESNEL, Marc BARRILLON

Secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

Dans le cadre des subventions au titre du Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC) 2023, la commune de Bourdeau peut bénéficier d'une aide financière du Département pour les travaux d'aménagement de Voiries concernant la mise en place de plateau routier, création de rétrécissements de voie, installation de trottoir pour piétons sur la RD avec la volonté de sécuriser les déplacements doux, piétons et vélos et réduire la vitesse sur les axes sensibles. Le coût total prévisionnel de ces travaux s'élève à 41 235.45€ HT pour une demande de subvention à hauteur de 15 257.12 € HT (37%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet pour les travaux d'aménagement de Voiries
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 41 235.45 € HT pour une demande de subvention à hauteur de 15 257.12 € HT (37%).
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

